

Commune de Vis en Artois

DE_2023_029

Séance du mercredi 12 juillet 2023

Membres en exercice
: 15

Présents : 12

Votants: 15

L'an deux mille vingt-trois et le douze juillet l'assemblée s'est réunie en mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian Thiévet, Maire, en suite de convocation en date du 07 juillet 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Pour : 15 - **Contre** :
0 -

Abstentions : 0

Secrétaire de séance:
Ghislaine ANSELIN

Présents : Christian THIÉVET, Daniel LADRIÈRE, Christian BOISLEUX, Ghislaine ANSELIN, Simon DEGEUSER, Philippe DEGROOTE, Laurence DERON, Franck LAGRENE, Raphaël LALIN, Julien LETERME, Sébastien ROUSSELLE, Julie VERMEESCH

Procurations: Roger CANDAËS, Nathalie BUKOWINSKI, Jean-Pierre SANTY

Absents Excusés:

CLASSEMENT DU CENTRAL TELEPHONIQUE PLACE JULES VISEUR

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune est propriétaire d'un local sise Place Jules Viseur à Vis en Artois, d'une surface de 61.16m².

L'activité télécom par les services de l'Etat ayant cessé, le bâtiment du central téléphonique n'a donc plus d'utilité publique.

La commune ayant le projet d'aménagement du Centre Bourg suite à l'acquisition de la propriété jouxtant la Place Jules Viseur nécessitant le déclassement du local sise Place Jules Viseur, d'une surface de 61.16m² du domaine public au domaine privé de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, sous réserve de l'avis favorable de l'état, le classement du local sise Place Jules Viseur, d'une surface de 61.16m², du domaine public dans le domaine privé de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

A Vis en Artois, le 12 juillet 2023
Le Maire,

Christian THIEVET

Acte notifié et/ou mis en ligne le 19/07/2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille, dans un délai de 2 mois, à compter de sa notification et/ou de sa mise en ligne/ saisine possible par l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

RF Préfecture du Pas de Calais
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/07/2023 062-216208645-20230712-DE_2023_029-DE